

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 26 mai à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 20 mai 2021, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 1

Philippe GALL

Procurations : 1

Philippe GALL procuration à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 11

Noël GARDEN a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20210526-07 : Enfouissement des réseaux électriques et télécommunication au hameau du Plan-du-Col

Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition établie à la demande de la Commune d'Ornon par le syndicat Territoire d'énergie 38 (TE38) pour l'opération « Collectivité Ornon – Affaire n°21-002-285 – enfouissement BT/TEL Station du Col-d'Ornon ».

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, le concessionnaire ENEDIS, et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants.

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 121 986,00 €
2. le montant total de financement externe serait de : 118 568,00 €
3. la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à : 0,00 €
4. la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 3 400,00 €

Travaux sur réseaux de télécommunications

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 46 561,00 €
2. le montant total de financement externe serait de : 2 640,00 €
3. la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à : 2 217,00 €
4. la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 41 704,00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- de prendre acte de l'appel à contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

prend acte des avant-projets, plans de financement et participations aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 prévisionnels de l'opération sur les réseaux de distribution publique d'électricité d'une part, et sur les réseaux de télécommunication d'autre part, tels que présentés ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE